

Service instructeur
Direction des Affaires Juridiques

Service consulté

COMMUNICATION

ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU HAUT-RHIN POUR L'ANNÉE 2009.

Résumé : *La présente communication a pour objet de présenter les travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin pour l'année 2009.*

L'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) dans les départements. La CCSPL se réunit pour donner un avis préalable sur toute décision de lancement d'une délégation de service public, d'un partenariat public-privé ou de création d'une régie personnalisée dotée de l'autonomie financière.

En outre, elle doit se réunir annuellement pour être informée de l'évolution des dossiers, en examinant les rapports annuels établis par les délégataires de services publics, les cocontractants des contrats de partenariat, ainsi que les bilans d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le Président du Conseil Général ou son représentant, la CCSPL du Département du Haut-Rhin réunit des conseillers généraux et des représentants d'associations locales représentatives de la société civile : le Comité d'Action Economique du Haut-Rhin, l'Association Départementale du Tourisme, l'Union Départementale des Associations Familiales du Haut-Rhin, l'Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin, l'Association Alsace Nature et l'Association d'aide aux personnes âgées APALIB'.

Au cours de l'année 2009, la CCSPL de notre collectivité s'est réunie le 27 novembre 2009, pour sa réunion annuelle. Était inscrit à l'ordre du jour l'examen des rapports d'activités des trois services publics départementaux suivants :

- l'Abattoir Départemental de Cernay (exploité sous la forme d'un affermage),
- le réseau de télécommunications électroniques à haut débit (construit et géré par la société Haut-Rhin Télécom sous la forme d'une concession de service public),

- l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR (constituée sous la forme d'une régie personnalisée à l'autonomie financière).

Le procès-verbal de la réunion de la CCSPL du 27 novembre 2009, faisant état de l'examen des dossiers qui lui ont été présentés, est joint au présent rapport.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir :

- prendre acte du procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin, réunie le 27 novembre 2009, joint au présent rapport.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over the printed name 'Charles BUTTNER'.

Charles BUTTNER

Conseil Général Haut-Rhin

Compte rendu de la Réunion annuelle de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin

27 novembre 2009

PRESENCE

Invités à participer à cette réunion par courrier du 27 novembre 2009, et informés de l'ordre du jour et du contenu des dossiers exposés, étaient présents :

- Mesdames Suzie BOBENRIETH (Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin) et Catherine MILLION-HUNCKLER (Association Départementale du Tourisme 68),
- Messieurs Charles BUTTNER (Président du Conseil Général), Guy DAESSLE (Conseiller Général), Frédéric HILBERT (Conseiller Général),
- Messieurs Paul COLLIN (Union Départementale des Associations Familiales), Michel BREUZARD (Président d'Alsace Nature), Hubert HASSLER (CAHR), André HEIMBURGER (Directeur de l'ADAUHR) et Pascal FALVISANER (Contrôleur de gestion de l'ADAUHR),
- Messieurs Philippe WALTER, Yann THEPOT et René JUNKER, en charge des dossiers inscrits à l'ordre du jour et Monsieur Lionel ALFONSI en charge du secrétariat de la réunion.

PRESIDENCE DE LA REUNION

- Monsieur Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, a présidé la réunion.

DEROULEMENT DE LA REUNION

Ouverture de la réunion :

Monsieur DAESSLE ouvre la séance et propose l'examen des différents dossiers.

1- Le réseau de télécommunications électroniques à haut débit

Monsieur WALTER procède à une présentation du rapport d'activités de 2008, projetée sur écran.

Monsieur BREUZARD se demande si les antennes-relais mentionnées par M. WALTER posent des soucis ? M. WALTER répond par la négative en raison de l'utilisation de points hauts existants. M. WALTER ajoute que certaines communes ont fait la demande aux autorités compétentes pour être testées sur l'exposition aux ondes et que la gamme des fréquences qui seront analysées inclura les fréquences Wimax.

2- L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin - ADAUHR

Avec l'appui d'un diaporama projeté aux membres de la Commission, Messieurs André HEIMBURGER et Yann THEPOT présentent le statut, l'organigramme et les trois grands domaines d'intervention de l'Agence.

M. HEIMBURGER expose le travail effectué au quotidien dans le champ de l'assistance gratuite aux communes et établissements intercommunaux, qui est le premier domaine d'intervention.

Le second domaine d'intervention recouvre l'expertise et le conseil apportés à la collectivité départementale. M. HEIMBURGER expose notamment le rôle de l'ADAUHR dans la réflexion souhaitée par le Département suite à l'appel à candidatures lancé sur les « quartiers innovants », en évoquant le cas de la Commune d'Issenheim.

Ces deux domaines d'intervention sont subventionnés par le Conseil Général, et donnent lieu à un suivi régulier lors de réunions mensuelles.

Enfin, le 3^{ème} domaine d'intervention de l'ADAUHR recouvre les études et assistances aux maîtres d'ouvrage publics, réalisées dans le champ concurrentiel après procédure de publicité et de mise en concurrence.

M. FALVISANER rappelle succinctement les éléments du rapport d'activité remis aux membres de la Commission et la répartition souhaitée dès le changement de statut de l'ADAUHR en 2005, à savoir : 70% au titre des deux 1^{ers} domaines d'intervention et 30% pour le dernier.

M. BREUZARD évoque des discussions passées entre Alsace Nature et l'ADAUHR, sans entrer davantage dans le détail et préférant se rapprocher ultérieurement de M. HEIMBURGER.

3 - L'Abattoir Départemental de Cernay

La présentation du dossier est faite par M. JUNKER. Celui-ci informe que la Haute-Corse et le Département du Haut-Rhin sont les deux seuls départements français propriétaires d'un abattoir public.

Il rappelle le contexte de la fermeture de l'Abattoir de Colmar et précise que l'Abattoir de Cernay a vu sa gestion confiée, par voie de délégation de service public, à une société par actions simplifiée créée particulièrement et exclusivement pour cette exploitation, sous la présidence de Monsieur Denis NASS.

Sur le plan financier, M. JUNKER rappelle les difficultés de 2008 mais mentionne l'amélioration du service rendu par les nouveaux investissements réalisés par le Département (acquisition et mise à disposition d'une bétailière et d'une camionnette frigorifique permettant ainsi d'offrir une prestation complète aux usagers).

Depuis novembre 2009, M. JUNKER constate que les usagers font de plus en plus appel aux prestations de découpes, de conditionnement et de mise sous vide proposées par la société d'exploitation dans son atelier de découpe.

Madame BOBENRIETH regrette que, d'année en année, le bilan reste très nuancé. M. JUNKER informe que le comptable de la société d'exploitation estime que l'année 2009 devrait être l'année d'accession à l'équilibre financier.

Mme BOBENRIETH estime que le Département fait des « cadeaux » à la société d'exploitation. M. le Président répond qu'il y a eu une longue période de rodage avec un investissement important du Département à hauteur d'environ 5 millions d'euros, mais qu'il a incité la société d'exploitation à former son personnel pour faire de la qualité du service la vocation même de cet abattoir, avec la satisfaction du consommateur comme objectif.

M. le Président espère que le déclic se fera lorsque l'Abattoir et la grande distribution s'inscriront dans une démarche commerciale commune.

M. JUNKER rappelle qu'un passif financier grève la comptabilité de la société d'exploitation depuis le 1^{er} exercice comptable, dont elle subit encore les conséquences aujourd'hui.

Madame BOBENRIETH pose la question de l'hygiène et des services vétérinaires. M. JUNKER répond qu'une vétérinaire exerce régulièrement et scrupuleusement ses contrôles au sein des ateliers. Au delà de la seule hygiène, c'est aussi la question du bien-être animal qui est prise en compte, conception soutenue par le Département et ses investissements, et qui a fait l'objet d'un satisfecit écrit de la part d'un organisme de formation interprofessionnel. M. BREUZARD acquiesce à cette démarche.

M. le Président affirme que l'Abattoir Départemental est un service public nécessaire pour le développement durable de notre territoire. M. le Président rappelle cependant qu'on ne peut pas forcer les consommateurs à utiliser cet outil. Même s'il est certain qu'un abattage clandestin perdure, le Département ne peut que mettre en œuvre des facilités d'utilisation de l'Abattoir (démarche incitative) et inviter les services de l'Etat à poursuivre la lutte contre ces dérives.

M. le Président estime que l'engagement du Département dans le service public d'abattage de proximité a été un pari audacieux, en sachant que l'absence d'un tel service public, pendant 5 années consécutives, a fait perdre le réflexe de la proximité aux usagers, lesquels ont pris l'habitude de faire appel aux services d'abattoirs éloignés (Allemagne).

Sur le principe même de la délégation de service public, M. le Président met toutefois en lumière la totale satisfaction qui en résulte et qualifie ce mode de gestion comme étant le plus adapté pour le service public d'abattage, dans le Haut-Rhin.

CLOTURE DE LA REUNION

Il est donné acte au Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin des rapports d'activités 2008 et des informations complémentaires afférentes aux trois dossiers inscrits à l'ordre du jour de la réunion annuelle de la CCSPL, siégeant le vendredi 27 novembre 2009.

Monsieur le Président remercie le dévouement des membres de la Commission ainsi que leur participation et clôt la séance.

Le 27 novembre 2009



Monsieur Charles BUTTNER,
Président du Conseil Général
Président de la CCSPL